

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 mars 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par Sorégies au 1<sup>er</sup> avril 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 21 décembre 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Sorégies, le 8 mars 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> avril 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Sorégies

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Sorégies depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,014 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 21 décembre 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Sorégies, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> avril 2013 correspond à une baisse de -0,014 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Sorégies est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 21 décembre 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Sorégies**  
**applicables au 1<sup>er</sup> avril 2013 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif BASE	
Abonnement mensuel en €	3,82
Prix du kWh en c€	7,15
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	5,33
Prix du kWh en c€	6,237
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	11,74
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,867
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,927
Prix du kWh Niveau 3 en c€	4,987
Prix du kWh Niveau 4 en c€	5,047
Prix du kWh Niveau 5 en c€	5,107
Prix du kWh Niveau 6 en c€	5,167
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	19,98
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,735
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,795
Prix du kWh Niveau 3 en c€	4,855
Prix du kWh Niveau 4 en c€	4,915
Prix du kWh Niveau 5 en c€	4,975
Prix du kWh Niveau 6 en c€	5,035
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	78,90
Prix du kWh hiver Niveau 1 en c€	4,739
Prix du kWh été Niveau 1 en c€	4,187
Prix du kWh hiver Niveau 2 en c€	4,800
Prix du kWh été Niveau 2 en c€	4,248
Prix du kWh hiver Niveau 3 en c€	4,861
Prix du kWh été Niveau 3 en c€	4,309
Prix du kWh hiver Niveau 4 en c€	4,922
Prix du kWh été Niveau 4 en c€	4,370
Prix du kWh hiver Niveau 5 en c€	4,983
Prix du kWh été Niveau 5 en c€	4,431
Prix du kWh hiver Niveau 6 en c€	5,044
Prix du kWh été Niveau 6 en c€	4,492
Seuil tranche 2 (kWh)	1 000 000
Réduction tranche 2 (c€/kWh)	0,175

### TARIF HT GAZ REGLEMENTE DSP / S2S

Niveau	Abonnement en €/an	Primes fixes en €/MWh/jour/an hiver	Primes fixes en €/MWh/jour/an été	Prix proportionnels en €/MWh hiver	Prix proportionnels en €/MWh été
S0	5799,83	343,04	146,73	41,59	35,26
S1	5799,83	364,76	168,45	41,83	35,50
S2	5799,83	386,48	190,17	42,07	35,74
S3	5799,83	408,20	211,89	42,31	35,98
S4	5799,83	429,92	233,61	42,55	36,22
S5	5799,83	451,64	255,33	42,79	36,46
S6	5799,83	473,36	277,05	43,03	36,70
S7	5799,83	495,08	298,77	43,27	36,94
S8	5799,83	516,80	320,49	43,51	37,18
S9	5799,83	538,52	342,21	43,75	37,42
S10	5799,83	560,24	363,93	43,99	37,66
S11	5799,83	581,96	385,65	44,23	37,90
Réduction de tranche (€/MWh)					
2 <sup>ème</sup> tranche : au delà de 3GWh				5,95	5,95
3 <sup>ème</sup> tranche : au delà de 200GWh				0,46	0,46

Pour un client dont la consommation est supérieure à 200 GWh annuels, les réductions de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> tranche se cumulent